



Réévaluation de loyer en zone tendue

Par **Lolidu06**, le **09/12/2020** à **01:17**

Bonsoir,

je suis locataire d'un nouvel appartement depuis le 01/11/2020 via une agence immobilière . J'ai constaté que le dernier loyer réglé par le locataire sortant n'était pas mentionné sur le bail, or nous sommes en zone tendue.

Il se trouve qu'une réévaluation pour cause de sous évaluation du loyer a été appliquée sans que l'agence ne m'en informe . De plus aucun diagnostic énergétique ne m'a été fourni ni même pour les catastrophes naturelles sachant que nous sommes en zone sismique.

pouvez-vous m'informer sur les obligations de l'agence et du bailleur envers moi et quels recours puis-je obtenir en cas de litige.

merci par avance pour votre aide. Bien à vous. Valérie